

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Paola Hawa

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Céline-Audrey Beauregard

Arrondissement de Verdun

Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Julie Brisebois

Village de Senneville

Nathalie Goulet

Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville

Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Peter McQueen

Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Sylvain Ouellet

Arrondissement de Villeray– Saint-
Michel–Parc-Extension

Stéphanie Valenzuela

Arrondissement de Côte-des-
Neiges– Notre-Dame-de-Grâce

Le 25 septembre 2025

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE257231055

Accorder un contrat à Environnement Routier NRJ inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation ainsi que des utilités publiques (CSEM), dans le boulevard Henri-Bourassa, entre la rue Lajeunesse et l'avenue Hamelin, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 30 904 998,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 523101 (4 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice, Soutien
aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE257231055

Accorder un contrat à Environnement Routier NRJ inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation ainsi que des utilités publiques (CSEM), dans le boulevard Henri-Bourassa, entre la rue Lajeunesse et l'avenue Hamelin, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 30 904 998,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 523101 (4 soumissionnaires)

À sa séance du 3 septembre 2025, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat de plus de 20 M\$.

Le 10 septembre 2025, les membres de la Commission ont examiné la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat lors d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Durant cette rencontre, les représentants du Service des infrastructures du réseau routier, Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines, Division de la conception des travaux, ont précisé que le contrat vise à poursuivre les interventions sur l'axe Henri-Bourassa dans le cadre du projet de corridor de mobilité durable. Celui-ci inclut le déploiement du Réseau express vélo (REV) ainsi qu'un Service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Henri-Bourassa, entre la rue Lajeunesse et le boulevard Pie-IX, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Le projet prévoit également des travaux de réhabilitation de la chaussée et de reconstruction des trottoirs, là où requis.

L'appel d'offres a été publié du 23 juin au 7 août 2025. Durant cette période, dix addendas ont été émis, dont trois ont eu un impact sur l'estimation, car ils apportaient des modifications au cahier des charges et au bordereau de soumission. Sur les 14 preneurs du cahier des charges, quatre firmes ont déposé une soumission. Parmi les dix

autres, quatre sont des sous-traitants, une ne répondait pas aux spécialisations requises, deux avaient un carnet de commandes complet, et les autres n'ont pas motivé leur désistement.

L'entrepreneur ayant déposé la plus basse soumission conforme est Environnement Routier NRJ inc., avec un prix présentant un écart de 18,06 % par rapport à l'estimation préparée par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Selon l'analyse des experts de la DGPÉC, cet écart est principalement attribuable aux articles suivants du bordereau : *Assurance, garantie et frais généraux de chantier; Levés terrains progressifs; Maintien de la mobilité et sécurité routière; Réfection de coupe - chaussée mixte avec trafic lourd; et Briser deux types de puits d'accès existants*. Il faut savoir que le projet permet la réalisation des travaux en continu, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. L'adjudicataire semble avoir intégré cette hypothèse dans ses frais généraux, en supposant que l'équipe de gestion du projet suivrait ce rythme. De leur côté, les professionnels de la DGPÉC ont plutôt estimé les coûts en fonction d'une augmentation du nombre d'équipes, rendue possible par la configuration du chantier.

Concernant les *Levés de terrain progressifs*, le devis exige la mobilisation d'au moins deux équipes. L'adjudicataire semble avoir proposé deux équipes d'arpentage à temps plein, alors que la nature des travaux ne justifie pas une telle présence continue. Pour l'article *Réfection de coupe – chaussée mixte avec trafic lourd*, le prix soumis par Environnement Routier NRJ inc., est nettement supérieur à l'estimation de la DGPÉC. Cette différence semble être liée à l'échéancier raccourci des travaux. Cette réduction peut constituer un risque important de dépassement des délais, ce qui pourrait justifier le coût plus élevé de la soumission.

Enfin, les responsables ont présenté les enjeux et les risques. Ce contrat vise à poursuivre les interventions sur l'axe Henri-Bourassa afin de connecter les phases déjà réalisées, pour atteindre une continuité d'environ 7 km entre les rues Marcel-Wilson et des Récollets. À terme, l'objectif est de sécuriser les déplacements actifs; améliorer la desserte en transport collectif sur le boulevard Henri-Bourassa; assurer la cohérence de l'ensemble du corridor de mobilité pour créer une voie rapide pour vélos continue; et éviter les zones de confusion pour les usagers. Le non-octroi du présent contrat pourrait entraîner les impacts suivants : le report des travaux à une date ultérieure risquerait d'entraîner une hausse du prix des ouvrages, notamment en raison de l'inflation, de la mobilisation répétée des ressources et de la révision des conditions du marché. Les résidents du secteur, déjà informés que l'ensemble des travaux serait complété en 2026, pourraient subir une prolongation des nuisances et des perturbations d'une année supplémentaire, compromettant ainsi la planification et les attentes établies. Pour ce faire, le Service a recommandé de poursuivre le processus d'octroi avec Environnement Routier NRJ inc.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier, Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines, Division de la conception des travaux pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 20 M\$.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE257231055 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.